

11 nov 2021 -10:29

Appartient à Conseil des ministres du 10 novembre 2021

## Défense : Dispositions concernant les assurances solde restant dû en cas de décès par le fait du service

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif à la couverture de certains risques exclus dans des assurances solde restant dû conclues par des militaires ou civils, en cas de décès par le fait du service.

L'avant-projet de loi a pour but d'offrir une protection maximale aux ayants droit d'un militaire ou d'un civil qui décède par le fait du service dans le cadre d'activités à risque et qui doivent, le cas échéant, faire face au remboursement d'un prêt hypothécaire.

Concrètement, l'avant-projet de loi a pour but :

- de créer la base légale pour un régime, par lequel le Ministère de la Défense et Assuralia peuvent conclure une convention-cadre relative à la répartition de la couverture du risque de décès d'un militaire ou d'un membre de personnel civil qui a lieu en service ou par le fait du service dans le cadre d'un nombre d'activités à risque
- de modifier la loi relative aux statuts du personnel de la Défense afin d'adapter le régime de subrogation à plusieurs égards

L'avant-projet de loi est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense  
Rue Lambermont, 8  
1000 Bruxelles  
Belgique  
+32 2 441 52 00  
<https://dedonder.belgium.be>  
[ludivine.dedonder@mil.be](mailto:ludivine.dedonder@mil.be)

Rodolphe Polis  
Porte-parole (FR)  
+32 478 33 57 35  
[rodolphe.polis@mil.be](mailto:rodolphe.polis@mil.be)

Cédric Maes  
Porte-parole (NL)  
+32 479 34 79 23  
[cedric.maes@mil.be](mailto:cedric.maes@mil.be)